

**Entretiens de recrutement des
Directeurs Délégués aux Formations
Professionnelles et Technologiques**

Année scolaire 2022-2023

COMPTE-RENDU

Principe de composition des commissions, présidées par le Délégué de région académique adjoint à la formation professionnelle initiale et continue :

Chaque commission d'entretien est composée de :

- un Inspecteur d'Académie – Inspecteur Pédagogique Régional ;
- un Inspecteur de l'Éducation Nationale – Enseignement Technique ;
- un Chef d'établissement ;
- un Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques.

Objectifs de l'entretien :

La commission reçoit en entretien les candidats retenus, suite à l'étude de leur dossier et de leur lettre de motivation, afin de « *valider leur maîtrise des compétences attendues, telles qu'elles figurent dans le paragraphe B du référentiel métier* » (extrait de la circulaire n°2011-215 parue au Bulletin Officiel du 15 décembre 2011).

L'entretien, d'une durée de 20 à 30 minutes, comporte une présentation par le candidat de son parcours et de ses motivations (de 5 à 10 minutes), suivie d'un échange avec la commission d'environ 20 à 25 minutes.

Les commissions ont apprécié :

- la présentation structurée du parcours professionnel précisant les motivations des candidats ;
- les réponses concises et précises ;
- le lien établi entre les compétences développées dans les activités de professeur et pouvant être mobilisées dans les activités du DDFPT ;
- la connaissance des formations professionnelles d'un même secteur du niveau V au niveau III ;
- la bonne connaissance du système éducatif et plus particulièrement des formations technologiques et des formations professionnelles initiales, scolaire et par apprentissage ;
- l'enthousiasme et le dynamisme des candidats.

Les commissions ont regretté :

- une préparation insuffisante de l'entretien et le manque de conviction pour envisager l'exercice de la fonction : le choix d'exercer les fonctions de DDF ne doit pas être motivé par une fuite en avant, le meilleur moment pour évoluer dans ses fonctions étant souvent le moment où l'on est au mieux dans les fonctions exercées ;
- une méconnaissance de la diversité des missions d'un DDFPT ;
- une posture professionnelle peu adaptée ;
- des réponses aux questions sans argumentation ;
- une approche trop centrée sur la discipline du candidat ;
- une connaissance trop limitée du fonctionnement d'un établissement ;
- la difficulté à se projeter dans la fonction visée ;
- l'absence d'informations sur les réformes en cours.

Les commissions conseillent au futur candidat :

- de rencontrer et d'échanger avec plusieurs DDFPT afin de prendre en compte l'ensemble des missions susceptibles de lui être confiées ;
- de préparer avec soin l'entretien et plus particulièrement la phase de présentation, en tenant compte du présent compte-rendu ;
- pour le candidat certifié ou agrégé, de s'informer sur la voie professionnelle initiale et continue de niveaux V et IV ;
- pour le candidat PLP, de s'informer sur les voies technologique initiale et professionnelle initiale et continue de niveaux III et II ;
- de réfléchir à la mise en situation d'un projet relatif à l'exercice des fonctions de DDFPT ;
- de s'informer sur le fonctionnement administratif et pédagogique de son établissement, en assistant, par exemple, au Conseil d'Administration ;
- de s'informer de façon générale sur l'actualité de son environnement professionnel.

La commission académique